

SEANCE du jeudi 11 avril 2024

PROCES-VERBAL

Nombre de membres L'An deux mille VINGT-QUATRE, le 11 AVRIL à DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES, le
En exercice : 37 **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, régulièrement convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à VAL AU
Présents : 29 PERCHE 3 rue de la Cidrerie, sous la Présidence de **Madame THIERRY Isabelle**, Présidente.
Votants : 31

Étaient présents : M. Jean-Paul **ANDRE**, Mme Claudine **BEREAU**, MM. André **BESNIER**, David **BOULAY**, Mmes Anne **CHEMIN**, Angélique **CREUSIER**, MM. Jean-Fred **CROUZILLARD**, Jacques **DEBRAY**, Jean-Pierre **DESHAYES**, Mmes Sylvie **DESPIERRES**, Amale **EL KHALEDI**, Martine **GEORGET**, Brigitte **LAURENT**, M. Jean-Claude **LHERAULT**, Mmes Danièle **MARY**, Hélène **MAUDET**, Lyliane **MOUSSET**, Françoise **NION**, MM. Jean-Jacques **POLICE**, Philippe **RAGOT**, Mme Anne-Marie **SAC-EPEE**, MM. Guy **SUZANNE**, Rémy **TESSIER**, Mme Isabelle **THIERRY**, MM. Sébastien **THIROUARD**, Jacques **TRUILLET**, Mmes Lydie **TURMEL**, Annie **VAIL**, M. Guy **VOLLET**

Absent représenté par Suppléant :

Absents représentés par pouvoir : M. Daniel **JEAN** donne pouvoir à Mme Angélique **CREUSIER**, M. Dominique **PLESSIS** donne pouvoir à Mme Martine **GEORGET**

Absents excusés : M. Serge **CAILLY**, Mmes Séverine **FONTAINE**, Anne **GULLIN**, M. Arnaud **LOISEAU**, Mme Sylvie **MABIRE**, M. Anthony **SAVALE**

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre **DESHAYES**

Mme **THIERRY** ouvre la séance du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand à 18h30, après s'être fait présenter le Plan de Mobilité Simplifié par la société ITEM et propose l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 14/03/2024
3. Finances :
 - a. Vote des taux de Fiscalité Directe locale 2024
 - b. Vote des taux TEOM 2024
 - c. Vote des subventions aux associations 2024
 - d. Vote des subventions aux associations de parents d'élèves 2024
 - e. Vote de la subvention 2024 à l'association Unimusic
 - f. Subvention d'équipement à l'association Foyer theillois pour la restauration du cinéma Le St Louis
 - g. Subvention à l'association Familles Rurales pour les ateliers parentalité du samedi matin
 - h. Attribution des marchés publics – parking Elabo – parking boulodrome – climatisation des pôles de santé
 - i. Approbation des comptes financiers uniques 2023 – budgets annexes et budget général
 - j. Affectation du résultat
 - k. Vote des budgets primitifs 2024 – budgets annexes et budget général
 - l. Budget annexe « Bâtiment agricole » - reversement d'un excédent de fonctionnement
4. Travaux
 - a. Programme ACTEE – Econome de flux : convention avec le Te61
5. Enfance-jeunesse :
 - a. Organisation du temps Scolaire
 - b. Convention avec la mission locale : Point Information jeunesse
6. Informations diverses
7. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil accepte de désigner M. Jean-Pierre **DESHAYES**, secrétaire pour cette séance.

2. Approbation du compte-rendu du 14/03/2024

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil communautaire du 14 mars 2024 à l'unanimité.

3. Finances

a. Vote des taux de Fiscalité Directe Locale 2024

Vu le Code Général des Collectivités locales,

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'année 2024 (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, Cotisation Foncière des Entreprises),

Il est proposé au Conseil de voter les taux suivants pour l'exercice 2024 :

FISCALITE 2024			
	Bases	Taux	Produits attendus
TFB	13 825 000 €	7,54 %	1 042 910 €
TFNB	2 796 000 €	14,53 %	406 230 €
THRS	3 410 000 €	9.92 %	338 257 €
CFE	4 838 000 €	15,37 %	743 601 €

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider les taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2024 comme ci-dessus.**

b. Vote des taux TEOM 2024

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Cette année, en raison de l'augmentation du coût du service de ramassage et de traitement de collecte des ordures ménagères, les deux syndicats ont revalorisé le montant de leur participation à la hausse, que le produit de la taxe devra couvrir.

Il est proposé au Conseil de voter les taux suivants :

TEOM 2024			
Secteurs	Bases	Taux en %	Produits
Zone 1 (PB) - Porte A Porte	1 681 340 €	17.10 %	287 509 €
Zone 2 (PB) -	3 996 805 €	10.04 %	401 280 €
Zone 3 (VH)	5 683 833 €	10,55 %	599 644 €
Produit attendu			1 288 433.00 €

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider les taux TEOM pour l'exercice 2024 comme ci-dessus.**

c. Vote des subventions aux associations 2024

Lors de la commission « Equipements sportifs - vie associative » du 12 mars 2024, les membres ont examiné les propositions d'attributions pour l'année 2024. Après avis du bureau, les propositions suivantes ont été acceptées. Pour rappel, seules les associations ayant un intérêt communautaire peuvent bénéficier d'un soutien financier de la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

ASSOCIATION	Proposition de votes des subventions 2024
AGORA - Fête du livre	2 200,00 €
ATELIER'MOB	500,00 €
CIDFF : Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	800,00 €
CINEMA le Saint Louis	5 000,00 €
Comité organisation des MYCOLOGIADES Internationales Bellême	1 500,00 €
COMICE agricole CANTON	4 000,00 €
FESTI'PERCHE - Fête des 80 ans de la libération	1 500,00 €
FOYER THEILLOIS - Fête du coucou	500,00 €
LA COMPAGNIE DU THEATRE	1 000,00 €
LA MAISON ROGER MARTIN DU GARD	500,00 €
LA SOCIETE PHILARMONIQUE DE SAINT GERMAIN	6 800,00 €
L'ART A LA PERRIERE	500,00 €
MAM - LES PETITS CURIEUX	600,00 €
MAM - MAISON D'ANGES MALICIEUX	400,00 €
MISSION LOCALE	7 857,00 €
MISSION LOCALE - Information Jeunesse	1 250,00 €
PERCHE MOBILITE	200,00 €
TOTAL	35 107,00 €

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'attribuer les subventions aux associations pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessus.*

d. Subventions aux associations de parents d'élèves 2024

➤ Subvention à l'association des parents d'élèves de l'école Jean Moulin de Ceton

Dans le cadre d'un projet classe découverte à Valloire en Savoie (73), l'Association des Parents d'Elèves de l'école Jean Moulin à Ceton sollicite un accompagnement financier de la CDC.

Ce projet concerne 39 élèves (CE2/CM1/CM2) qui vont découvrir sur 6 jours le milieu montagnard en lien avec le projet d'école.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention à hauteur de 10 euros par jour et par élève, soit un montant de 2 340 € à l'Association des Parents d'Elèves de l'école Jean Moulin de Ceton.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'attribuer une subvention de 2 340 € à l'Association des Parents d'Elèves de l'école Jean Moulin de Ceton.*

➤ Subvention à l'association des parents d'élèves de l'école André Barbet de Val-au-Perche

Dans le cadre d'un projet de classe découverte à Carolles dans la Manche (50), l'Association des Parents d'Elèves de l'école André Barbet au Theil-sur-Huisne, commune déléguée de Val-au-Perche, sollicite un accompagnement financier de la CDC. Ce projet concerne 51 élèves (CM1/CM2) qui vont découvrir sur 5 jours le milieu marin en lien avec le projet d'école.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention à hauteur de 10 euros par jour et par élève, soit un montant de 2 550 € à l'Association des Parents d'Elèves de l'école André Barbet du Theil-sur-Huisne, commune déléguée de Val-au-Perche.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'attribuer une subvention de 2 550 € à l'Association des Parents d'Elèves de l'école André Barbet du Theil sur Huisne, commune déléguée de Val au Perche.*

e. Subvention à l'association Unimusic

En 2019, la Communauté de communes a établi un partenariat avec l'association Unimusic, dans l'objectif de donner les moyens à l'association de déployer son activité sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes dans l'objectif de proposer une offre de cours de musique harmonisée et diversifiée.

La convention de partenariat :

- définit les engagements de l'association : proposer un enseignement structuré et qualitatif, assurer la gestion des activités et des inscriptions, de la communication et des actions (sensibilisation, évènements, etc.)
- définit les engagements de la CdC : soutenir l'association notamment en termes de communication et définition du partenariat financier

La convention prévoit ainsi l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant maximal de 35 000 €, en dehors du financement d'éventuelles interventions dans le cadre des TAP.

L'association a transmis son bilan d'activité et financier 2022-2023 ainsi qu'un budget prévisionnel 2024.

Ce bilan fait état de :

- 220 élèves,
- 10 professeurs pour 15 activités proposées (accordéon, basse, batterie, chant, guitare, piano, saxophone, violon et des ateliers collectifs : kidigroup, JAM, éveil, chorale, Batucada, découverte et labos (podcasts, improvisations musicales, bande originale de film, Rap/slam...)
- 2 lieux d'activité (Bellême et Val-au-Perche)
- 3 écoles concernées par des TAP pour l'année scolaire 2022-2023, soit 48 séances

Pour l'année musicale 2023-2024, l'association fait état d'un besoin de financement de 35 000 €.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider l'attribution de la subvention annuelle pour l'association Unimusic pour un montant de 35 000 €, versée en 2 fois : 50% en septembre 2024 et 50% en février 2025 comme le prévoit la convention.**

f. Subvention à l'association du Foyer Theillois pour la restauration du cinéma Le Saint Louis

L'association Le Foyer Theillois de Val-au-Perche a pour projet de rénover le cinéma Le Saint Louis situé sur la commune de Val-au-Perche. En 2022, lors de leur première sollicitation, le Conseil communautaire a validé l'attribution d'une subvention d'équipement à hauteur de 35 000 €, soit 8.02 % du budget qui s'élevait alors à 436 374.00 € H.T.

En janvier 2024, la CDC est à nouveau contactée par l'association lui faisant part de ses problèmes financiers. Pour diverses raisons, le financement du chantier est passé de 436 374 € H.T à 728 736.00 € H.T (retard à cause de la Covid, délai d'instruction très long par les Département et Région, inflation du coût des matériaux, coût supplémentaire de travaux en raison de la nature du sol instable).

L'association renouvelle auprès de la CDC sa demande de participation financière et lui propose de maintenir son aide à hauteur de 8.02 % du montant du projet actualisé, soit 58 000 € contre 35 000 € fixé dans la délibération n° 25 du 17 mars 2022.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire au Foyer Theillois de 23 000 € pour le financement de la rénovation du cinéma Le Saint Louis et dont les crédits seront inscrits au chapitre 204 du Budget primitif 2024 et amortis.**

g. Subvention à l'association Familles Rurales pour les ateliers parentalité du samedi matin

Historiquement, un atelier parents enfants le samedi matin était proposé aux familles avec leurs enfants de 0 à 3 ans autour de la pratique du Baby Gym car de nombreuses familles exprimaient un manque d'animation possible à faire avec son tout petit. (Animation pour créer du lien social, passer du temps qualitatif avec ses enfants en dehors de la maison, échanger avec d'autres parents et partager des moments d'éveil culturel, de jeux et de créativité alimentant ses habilités parentales). Ce point avait été souligné lors du diagnostic CTG.

Bilan de l'action 2023 :

➤ 17 matinées

60 enfants ont fréquenté ces ateliers pour 52 familles différentes.

Les familles expriment un fort intérêt pour la continuité de ces ateliers du samedi matin, dont les objectifs sont :

Proposer des temps de rencontres parents enfants ouverts à tous les parents d'enfants jusqu'à 3 ans.

- Créer un espace de socialisation et de lien social, permettant aux parents de rompre l'isolement.
- Permettre aux familles de rencontrer et d'échanger avec des intervenants spécialisés mais aussi d'autres parents, sur des thèmes touchant la parentalité.
- Impliquer les parents dans la mise en place de ces ateliers.

Familles Rurales souhaite continuer à proposer aux familles de venir participer à des ateliers parents enfants (0-3 ans) en s'appuyant sur la venue d'intervenants autour de 3 thématiques :

- La motricité avec l'intervention d'une Kiné spécialisée dans la petite enfance (10 séances en 2024)
- Le livre et les tout petits avec l'intervention d'un membre de l'association Transitoire (8 séances en 2024)
- Les jeux de yoga et relaxation avec l'intervention d'une éducatrice de jeunes enfants, professeur de yoga. (3 séances en 2024).

Un Total de 21 séances (21 samedi matin d'avril à décembre 2024) représente un coût de 6 000 €.

Pour cette action la CAF apporte une aide financière à hauteur de 56.60 % du coût total des charges liés à ce projet soit 3 396€.

La commune de BELFORÊT-EN-PERCHE apporte une subvention à hauteur de 1 000 €

Ainsi, l'association Familles Rurales sollicite la CDC pour une aide d'un montant de 1 604 € pour mener ces 21 séances parents enfants en 2024.

Dépenses	TTC
Fournitures hygiène et petit équipement	148 €
Interventions	3 652 €
Frais de personnel et coordination	2 200 €
Total charges	6 000 €

Recettes	
Participation caf (56.60%)	3 396 €
Participation CDC	1 604 €
Mairie de Belforêt en Perche	1 000 €
Total recettes	6 000 €

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le versement d'une subvention à l'association Familles Rurales de 1 604 € pour l'organisation des ateliers du samedi matin.**

h. Attribution des marchés publics : parking Elabo, parking boulodrome, climatisation des pôles de santé

➤ Attribution du marché public : Parking de l'Elabo

Afin de finaliser l'aménagement des espaces extérieurs de la Pépinière d'entreprises, il a été proposé de mettre en œuvre un enrobé à chaud sur l'espace circulé et de stationnement.

Trois offres ont été reçues :

Les critères de jugement du marché sont établis de la manière suivante :

- 1- Prix : 100 %

	COLAS		PIGEON		TRIFALT	
	61 - Alençon		72 - Cherre-eau		72 - Marolles les Brault	
Prix (100%)	Prix HT	Note pondérée	Prix HT	Note pondérée	Prix HT	Note pondérée
Montant de la proposition - HT	37 462,00 €	90,76	34 000,00 €	100,00	39 843,75 €	85,33
Montant TTC	44 954,40 €		40 800,00 €		47 812,50 €	
Total prix		90,76		100,00		85,33
TOTAL		Note /100 90,76		Note /100 100,00		Note /100 85,33

Mme **Thierry** : l'aménagement se finalisera avec l'installation d'une table extérieure et de plantation d'arbres.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président, suivant l'avis de la MAPA réunie le 2 avril 2024 et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer le marché à l'entreprise PIGEON pour un montant de 34 000 € HT.**

➤ **Attribution du marché public – Parking du boulo-drome**

LA CDC a été sollicitée par l'association « Pétanque du Pays bellêmeois » pour créer de nouvelles places de parking. L'espace actuel de jeu ne suffit pas pour recevoir les championnats régionaux, il est donc nécessaire d'empiéter sur le parking actuel pour étendre la surface de jeu et de créer un nouvel espace de stationnement (450 m²).

Quatre offres ont été reçues.

Les critères de jugement du marché sont établis de la manière suivante :

- 1- Prix : 100 %

	COLAS		PIGEON		ZUNINO		TOFFOLUTTI	
	61 - Alençon		72 - Cherre-au		61 - St Mard de Réno		61 - Sées	
Prix (100%)	Prix	Note pondérée	Prix	Note pondérée	Prix	Note pondérée	Prix	Note pondérée
Montant de la proposition - HT	29 576,00 €	88,38	34 208,81 €	76,41	26 140,05 €	100,00	29 289,00 €	89,25
Montant TTC	35 491,00 €		41 050,57 €		31 368,06 €		35 146,80 €	
Total prix		88,38		76,41		100,00		89,25
TOTAL		Note /100 88,38		Note /100 76,41		Note /100 100,00		Note /100 89,25

Mme **Thierry** adresse ses remerciements à la Commune de Bellême qui cède son terrain pour réaliser les travaux.

M. **Police** : la prestation ne prévoit-elle que la réalisation de l'enrobé à chaud ?

M. **Lhérault** : Oui, puisque l'aménagement du terrain est à la charge de l'association.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président, suivant l'avis de la MAPA réunie le 2 avril 2024 et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer le marché à l'entreprise ZUNINO pour un montant de 26 140.05 € HT.**

➤ **Attribution du marché public – Climatisation des pôles de santé**

Les professionnels de santé sollicitent depuis quelque temps l'installation d'un système de climatisation sur chaque antenne.

Deux offres ont été reçues.

Les critères de jugement du marché sont établis de la manière suivante :

- 1- Prix : 60 %
- 2- Valeur Technique : 40 %

	GASTEAU 72400 La Ferté Bernard		LENFANT 61260 Val Au Perche	
Valeur Technique (40 %)	Note	Note pondérée	Note	Note pondérée
Présentation, lisibilité et cohérence du devis quantitatif / estimatif avec CCTP - 15 points	6	9	8	12
Mémoire technique : références, moyens humains. Matériels. Fiches techniques - 15 points	4	6	8	12
Calendrier - 10 pts	6	6	10	10
Total références	16,00	21,00	26,00	34,00
Prix (60%)	Prix HT	Note pondérée	Prix HT	Note pondérée
PSLA Val-Au-Perche	28 049,60 €		39 529,30 €	
PSLA CETON	30 008,20 €		30 118,76 €	
Blanche de Castille	27 332,00 €		32 199,48 €	
Montant de la proposition - 60 pts	85 389,80 €	60	101 847,54 €	50
Total prix		60,00		50,30
TOTAL	Note /100	81,00	Note /100	84,30

M. **Lhérault** apporte des informations complémentaires sur les deux offres :

L'entreprise Gasteau n'a fourni aucune fiche technique et aucun technicien ne s'est déplacé sur les sites. A l'antenne de Bellême, il ne prévoit que deux groupes extérieurs contre trois pour l'entreprise Lenfant, pour un meilleur rendement. Concernant les finitions, l'entreprise Gasteau va reboucher les trous alors que l'entreprise Lenfant fait appel à un prestataire pour refaire les peintures.

Enfin, l'entreprise Lenfant va s'adapter aux horaires de travail des professionnels de santé et fera travailler son équipe tôt le matin et plus tard le soir et interviendra avant l'été, alors que l'entreprise Gasteau ne peut intervenir qu'au mois d'août.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président, suivant l'avis de la MAPA réunie le 2 avril 2024 et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer le marché à l'entreprise LENFANT pour un montant de 101 847.54 € HT.**

i. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2023 – Budgets annexes et budget général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu la délibération n°157/2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget général et des budgets annexes

Vu les comptes Financiers Unique 2023 du budget général et des budgets annexes

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve les comptes Financiers Uniques 2023 du budget général et des budgets annexes :

- **Tête Noire,**
- **Za La Bruyère**
- **SPANC**
- **ZA Igé**
- **Lots intercommunaux d'activités**
- **Location bâtiments ZA Igé**
- **Bâtiments d'activités**
- **Pépinière d'entreprises**
- **Atelier Cousette**
- **Bâtiment agricole**
- **Pôle de Sante**
- **Atelier Sineau**
- **Atelier Planète Mat'**
- **Ateliers relais**
- **ZA les Près sous Malpeau**
- **ZA la Pointe Saint Martin**

j. Affectation du résultat

• **Budget Général**

le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. un résultat de clôture de l'exercice 2022	590 842,54
. un résultat positif pour l'exercice 2023	661 687,05
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2023	1 252 529,59

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2023	-1 029 698,11
. un solde des restes à réaliser 2023	-202 616,44
. soit un besoin de financement de	1 232 314,55

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2024

. au compte 1068 (recettes)	1 232 314,55
-----------------------------	--------------

En section de fonctionnement de l'exercice 2024

. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	20 215,04
---	-----------

Adoptée à l'unanimité.

- **Budget annexe « Spanc »**

Le comité syndical, constatant que le Compte Administratif présente :

<u>En section d'exploitation</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2022	0,00
. un résultat positif pour l'exercice 2023	1 480,38
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2023	1 480,38
<u>En section d'investissement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2023	4 946,79
. un solde des restes à réaliser 2023	0,00
. soit un besoin de financement de	0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

<u>En section d'investissement de l'exercice 2024</u>	
. au compte 1068 (recettes)	0,00
<u>En section d'exploitation de l'exercice 2024</u>	
. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	1 480,38

Adoptée à l'unanimité.

- **Budget Annexe lots Intercommunaux d'Activités**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

<u>En section de fonctionnement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2022	-7 056,81
. un résultat positif pour l'exercice 2023	18 580,54
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2023	11 523,73
<u>En section d'investissement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2023	-34 036,45
. un solde des restes à réaliser 2023	0,00
. soit un besoin de financement de	34 036,45

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

<u>En section d'investissement de l'exercice 2024</u>	
. au compte 1068 (recettes)	0,00
<u>En section de fonctionnement de l'exercice 2024</u>	
. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	11 523,73

Adoptée à l'unanimité.

- **Budget annexe Location bâtiments ZA Igé**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

<u>En section de fonctionnement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2022	2 202,73
. un résultat positif pour l'exercice 2023	38 212,99
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2023	40 415,72
<u>En section d'investissement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2023	-90 810,15
. un solde des restes à réaliser 2023	59 145,54
. soit un besoin de financement de	31 664,61

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

<u>En section d'investissement de l'exercice 2024</u>	
. au compte 1068 (recettes)	31 664,61
<u>En section de fonctionnement de l'exercice 2024</u>	
. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	8 751,11

Adoptée à l'unanimité.

- **Budget annexe Bâtiments d'activités**

le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

<u>En section de fonctionnement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2022	0,00
. un résultat positif pour l'exercice 2023	10 669,42
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2023	10 669,42
<u>En section d'investissement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2023	4 212,61
. un solde des restes à réaliser 2023	-14 882,03
. soit un besoin de financement de	10 669,42

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

<u>En section d'investissement de l'exercice 2024</u>	
. au compte 1068 (recettes)	10 669,42
<u>En section de fonctionnement de l'exercice 2024</u>	
. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00

Adoptée à l'unanimité.

- **Budget annexe Planète Mat'**

le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

<u>En section de fonctionnement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2022	961,46
. un résultat positif pour l'exercice 2023	9 607,31
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2023	10 568,77
<u>En section d'investissement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2023	-9 300,74
. un solde des restes à réaliser 2023	0,00
. soit un besoin de financement de	9 300,74

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

<u>En section d'investissement de l'exercice 2024</u>	
. au compte 1068 (recettes)	9 300,74
<u>En section de fonctionnement de l'exercice 2024</u>	
. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	1 268,03

Adoptée à l'unanimité.

- **Budget annexe Bâtiment agricole**

le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

<u>En section de fonctionnement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2022	56 845,53
. un résultat positif pour l'exercice 2023	11 578,30
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2023	68 423,83
<u>En section d'investissement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2023	-5 628,66
. un solde des restes à réaliser 2023	0,00
. soit un besoin de financement de	5 628,66

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

<u>En section d'investissement de l'exercice 2024</u>	
. au compte 1068 (recettes)	5 628,66
<u>En section de fonctionnement de l'exercice 2024</u>	
. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	62 795,17

Adoptée à l'unanimité.

- **Budget annexe Atelier Cousette**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

<u>En section de fonctionnement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2022	0,00
. un résultat positif pour l'exercice 2023	3 964,65
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2023	3 964,65
<u>En section d'investissement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2023	-3 964,11
. un solde des restes à réaliser 2023	0,00
. soit un besoin de financement de	3 964,11

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

<u>En section d'investissement de l'exercice 2024</u>	
. au compte 1068 (recettes)	3 964,11
<u>En section de fonctionnement de l'exercice 2024</u>	
. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,54

Adoptée à l'unanimité.

- **Budget annexe Atelier Sineau**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

<u>En section de fonctionnement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2022	34 036,38
. un résultat positif pour l'exercice 2023	8 533,59
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2023	42 569,97
<u>En section d'investissement</u>	
. un résultat de clôture de l'exercice 2023	-7 610,63
. un solde des restes à réaliser 2023	0,00
. soit un besoin de financement de	7 610,63

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

<u>En section d'investissement de l'exercice 2024</u>	
. au compte 1068 (recettes)	7 610,63
<u>En section de fonctionnement de l'exercice 2024</u>	
. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	34 959,34

Adoptée à l'unanimité.

k. Vote des budgets primitifs 2024 – budget général et budgets annexes

Les projets de budget primitifs de 2024 sont présentés par M. Thirouard, vice-Président aux Finances ;

Après en voir délibéré, le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, chacun des budgets général et annexes ci-dessous comme suivent :

- **Budget général**

Section de fonctionnement :	9 157 882.04 €
Section d'investissement :	4 487 246.55 €
Total :	13 645 128.59 €

- **Budget annexe tête Noire**

Section de fonctionnement :	9 666.00 €
Section d'investissement :	6 684.00 €
Total :	16 350.00 €

- Budget annexe Za la Bruyère

Section de fonctionnement	18 499.84 €
Section d'investissement	18 349.84 €
Total :	36 849.68 €

- Budget annexe SPANC

Section de fonctionnement	50 270.00 €
Section d'investissement	7 333.79 €
Total :	57 603.79 €

- Budget annexe ZA Igé

Section de fonctionnement	24 464.95 €
Section d'investissement	25 746.37 €
Total :	50 211.32 €

- Budget annexe Lots intercommunaux d'Activités

Le budget est voté en suréquilibre pour la section de fonctionnement à hauteur de 15 523.73 €

Dépenses	236 400.03 €
Recettes	247 923.76 €
Section d'investissement	272 518.48 €

- Budget annexe Location bâtiments ZA Igé

Section de fonctionnement	190 151.11 €
Section d'investissement	144 870.61 €
Total :	335 021.72 €

- Budget annexe Bâtiments d'activités

Section de fonctionnement	27 392.06 €
Section d'investissement	38 603.48 €
Total :	65 995.54 €

- Budget annexe Pépinière d'entreprises

Section de fonctionnement	147 785.00 €
Section d'investissement	189 765.00 €
Total :	337 550.00 €

- Budget annexe Atelier Cousette

Section de fonctionnement	28 010.30 €
Section d'investissement	26 380.11 €
Total :	54 390.41 €

- Budget annexe Bâtiment agricole

Section de fonctionnement	103 970.89 €
Section d'investissement	32 245.66 €
Total :	136 216.55 €

- Budget annexe Pôle de Santé

Section de fonctionnement	235 766.00 €
Section d'investissement	665 731.80 €
Total :	901 497.80 €

- Budget annexe Planète Mat'

Section de fonctionnement	54 626.03 €
Section d'investissement	55 199.99 €
Total :	109 826.02 €

- Budget annexe Atelier Sineau

Section de fonctionnement	89 464.58 €
Section d'investissement	271 858.93 €
Total :	361 323.51 €

- Budget annexe ZA Les près sous Malpeau

Section de fonctionnement	570 840.00 €
Section d'investissement	386 680.00 €
Total :	957 520.00 €

- Budget annexe La Pointe Saint Martin

Section de fonctionnement	331 912.00 € €
Section d'investissement	355 355.00 €
Total :	687 267.00 €

I. Budget annexe « Bâtiment agricole » - versement d'un excédent de fonctionnement

Le budget annexe « Bâtiment agricole » qui gère la gestion du cabinet vétérinaire sur la commune de Bellême génère un excédent de fonctionnement chaque année. En 2024, après l'affectation du résultat, le budget reporte un résultat excédentaire de 62 795.17 €. Les crédits inscrits en réserve au compte 615521 s'élèvent à 68 365 €.

Considérant que le budget primitif 2024 s'est assuré de toutes les possibilités d'affectation destinées à couvrir les dépenses propres au service.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire M57, la Conseil a la possibilité, par délibération prise après l'affectation des résultats de l'exercice, d'autoriser le reversement de l'excédent constaté pour un budget annexe d'un service public à caractère administratif.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider le versement d'un excédent de fonctionnement de 50 000 € du budget annexe « Bâtiment agricole » au budget général et d'autoriser la Présidente ou son représentant à prévoir les crédits nécessaires à cette opération sur chaque budget.***

4. Travaux

a. Programme ACTEE - Econome de flux – Convention avec le Territoire d’Energie de l’Orne

Le Territoire d’Energie (Te61) est engagé dans l’accompagnement des collectivités sur la maîtrise de l’énergie depuis plusieurs années. A ce titre, depuis 2020, avec des aides publiques, le Te61 a financé un poste d’économe de flux sur certains territoires.

Le Programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l’Efficacité Energétique) a relancé un appel à manifestation pour pouvoir accompagner les collectivités en finançant un poste d’économe de flux, le reste à charge étant réparti entre les EPCI qui adhèrent.

Mme **Thierry** : le rôle de l’économe de flux est de rationaliser les flux, les consommations, les dépenses. IL analyse les factures, les contrats pour optimiser les gestions d’énergies. Le reste à charge pour la CDC s’élève à 8 000 e par an, le temps de la mission.

M. **Deshayes** : le coût pour la CDC devrait être rapidement amorti.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l’exposé de la Présidente, et en avoir délibéré, décide avec 29 votes pour (Mmes Isabelle THIERRY et Amale EL KHALEDI ne prennent pas part au vote) :

- *D’adhérer au dispositif « Econome de flux » et d’autoriser le 1^{er} vice-Président à signer la convention.*

5. Environnement

a. Modification des statuts du bassin de la Sarthe

Mme La Vice-Présidente a présenté les modifications de statuts du syndicat du Bassin de la Sarthe en le faisant reconnaître en Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe et faisant modifier la répartition du nombre de délégué au sein du Comité syndical.

Au vu de la nouvelle répartition et du nombre de membres revu à la baisse suite au passage d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant par tranche de 20 000 habitants au lieu de 15 000, la CDC n’a plus de délégué pour siéger au comité syndical.

Les élus, en désaccord avec cette décision, ne souhaitent pas se prononcer avant d’avoir eu plus d’informations à leur disposition.

Mme La Présidente décide de surseoir à cette décision et propose d’apporter plus d’informations au prochain Conseil.

6. Enfance – jeunesse

a. Organisation du Temps Scolaire

L’Organisation du Temps Scolaire en école primaire repose sur une répartition des heures d’enseignement hebdomadaires sur quatre jours ou quatre jours et demi. Ce choix doit être fait en concertation entre l’équipe enseignante et la collectivité qui détient la compétence scolaire. Cette décision doit être questionnée tous les trois ans.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l’exposé du vice-Président, et en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- *Le maintien de l’école à 4 jours et demi pour le Pôle Scolaire Thomas Pesquet, écoles d’Igé et le Gué de La Chaîne, commune déléguée de Belfrêt.*
- *Le maintien de l’école à 4 jours et demi pour les écoles Jean et Marcelle Etournay de Mâle et Louis Dubruel de La Rouge, communes déléguées de Val-au-Perche.*
- *Le maintien de l’école à 4 jours et demi pour l’école André Barbet du Theil-sur-Huisne, commune déléguée de Val-au-Perche.*
- *Le maintien de l’école à 4 jours pour l’école Publique de Bellême.*
- *Le maintien de l’école à 4 jours pour l’école des Marronniers de Saint Hilaire-sur-erre.*
- *Le maintien de l’école à 4 jours pour l’école Jean Moulin de Ceton.*
- *Le maintien de l’école à 4 jours pour l’école de Saint-Germain-de-La-Coudre.*

b. Mission locale : convention Point Information Jeunesse

Suite à l'obtention du label « Information Jeunesse » de la Mission Locale, le 2 décembre 2021, pour une durée de 3 ans, le PROJET INFO JEUNES DU PERCHE ORNAIS est déployé sur les quatre Communautés de Communes du Perche Ornaïs : CDC Cœur du Perche, CDC des Collines du Perche Normand, CDC Les Hauts du Perche et la CDC Pays de Mortagne au Perche.

L'objet de cette convention vise à acter le travail partenarial pour le déploiement de ce projet info Jeunes du Perche Ornaïs sur le territoire de la CDC des Collines du Perche Normand.

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre la présente convention :

- Partager les connaissances sur les besoins et demandes des publics jeunes et de leurs familles, afin d'améliorer les pratiques et propositions d'actions sur le terrain. Ces informations remontées pourront permettre d'aller dans le sens de diagnostics partagés.
- Mettre en œuvre des temps réguliers de travail collaboratifs, au minimum trimestriel, pour échanger, partager, et adapter la réponse proposée en termes d'offre de service aux usagers (publics jeunes et leurs familles).
- Communiquer respectivement sur l'offre de service existante auprès des publics jeunes et de leurs familles, mais aussi, auprès des partenaires locaux.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'attribuer une subvention d'un montant de 1 250 € pour participer à l'organisation du Point Information Jeunesse***
- ***Et d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat.***

7. Informations diverses

Prochain Conseil communautaire : 16 mai 2024

Vente du bâtiment Motoculture sagienne : l'acte de vente entre la CDC et M. Morineau a été signé le 9 avril 2024.

8. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21H00.

Vu pour être publié, le

La Présidente,
Isabelle **THIERRY**

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre **DESHAYES**